SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE

En début de séance, Monsieur le Maire propose de rendre hommage au professeur Dominique BERNARD, professeur de français au Lycée Gambetta d'Arras, assassiné par un terroriste islamiste. Trois ans après la mort de Samuel Paty, l'École et ses professeurs sont de nouveau agressés, parce qu'ils incarnent la transmission et la permanence des principes qui fondent notre Nation. Une minute de silence est alors respectée par le conseil municipal.

Deux décisions modificatives ont été votées afin de pouvoir engager des futures dépenses et recevoir des recettes (achat terrain BELLON).

Monsieur le Maire a rappelé les parcelles validées pour la construction suite à la réunion du PLU avec les PPA. Le sujet de l'agrivoltaïsme a aussi été évoqué, de nouvelles informations sont attendues sur ce sujet.
Concernant les bornes de recharges électrique ultra-rapide du giratoire, la société KallystaEnergy souhaitait développer de l'agrivoltaïsme en source de production sur le plateau de Puy Lavèze. Suite à des échanges avec les propriétaires et riverains, ceux-ci émettent un avis non favorable. Les élus décident de donner un avis négatif à ce moyen de production sur ce projet. Le Maire est chargé d'en faire part à la société.
Une autre société a démarché certains propriétaires sur le secteur de La Vezolle. Cette société GreenYellow souhaiterait développer également de l'agrivoltaïsme sur des terres agricoles et forestières. Cette société propose également de développer du photovoltaïque sur le terrain du moto cross. La municipalité souhaite avoir l'avoir l'avis de l'association utilisant ce terrain. Suivant l'avancement du projet, une réunion publique pourra être organisée pour informer les habitants.

Le rapport d'activités du SMCTOM a été présenté par Monsieur le Maire.

Concernant la comptabilité, il a été décidé de s'engager dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en 2024 pour les comptes 2023. En effet, le passage à la M57 au 1er janvier 2023 engendre la mise en place du CFU. Celui-ci se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Suite à l'acquisition du Bon Gaulois, il est nécessaire de faire un avenant au bail de ce commerce. En effet, le SIAEP Clidane Chavanon adresse les factures d'eau directement aux propriétaires. Il convient donc de pouvoir refacturer cette consommation au locataire.

Suite à la sollicitation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, il a été décidé de rejoindre la négociation collective de celui-ci concernant le service de prévoyance pour les agents. La municipalité sera appelée à se prononcer lors de la présentation des résultats de l'appel d'offres.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que Monsieur Rémy MARCHETTI l'a contacté au sujet d'un projet concernant la création d'un jardin pour effectuer une vente de légumes. Pour cela, il aurait besoin de terrain et demande si il est possible d'exploiter environ 250m² de la parcelle communal XK 95 située vers le lotissement de La Montagne. A

l’unanimité, le conseil donne son accord contre un loyer de 30€ annuel. Une convention sera établie entre la commune et Monsieur MARCHETTI.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les gros travaux à La Gare de Laqueuille sont terminés, seuls les caches containers n’ont pas été installés car l’entreprise ne les a pas encore reçus. Ceux-ci seront installés dès que possible.

La municipalité précise que lors de la réalisation des travaux, la façade de la maison d’habitation d’un riverain a subi de petites dégradations. En dédommagement, l’entreprise RMCL a réalisé l’entrée du jardin en enrobé pour ce propriétaire. La commune n’est pas intervenue dans cette compensation.

La date du repas communal des ainés est fixée au samedi 25 novembre 2023 à 12h.